

reçoit et non pas de la teneur de la mesure législative. Si nous voulons un régime politique qui soit sain au Canada, nous devons prendre des mesures qui n'encourageront pas et ne nourriront pas ce genre d'idées cyniques dans l'esprit de la population. Voilà le premier point que je voulais faire valoir.

La deuxième partie du projet de loi dont je veux parler concerne les modifications à la Loi sur les traitements. L'article 14 du projet de loi prévoit une réduction du traitement du premier ministre, et l'article 15, une réduction du traitement des autres ministres.

Lors des séances du comité, j'ai demandé à ceux qui en faisaient partie si nous faisons une erreur? Nous reconnaissons tous que le gel des traitements et la réduction des avantages dont bénéficient les ministres visent à montrer à la population que les temps sont durs aussi bien pour le premier ministre et ses collègues du Cabinet que pour les Canadiens.

• (1720)

Jusqu'où peut-on aller? Nous en arrivons au point, et je pense que M. Mazankowski était prêt à le reconnaître dans son témoignage, où nous disons recruter des gens et les maintenir dans la vie publique surtout à cause de leurs ambitions. Ces gens et leurs familles devront être prêts à faire de grands sacrifices, sur le plan financier, au nom de leurs ambitions.

Bien sûr, à un moment donné, certains trouveront qu'ils en ont fait assez et voudront quitter la vie publique. Nous perdrons alors des personnes compétentes et le pays tout entier en pâtira. Pour économiser 100 000 \$ peut-être, — l'économie réalisée par ce projet de loi — nous faisons la vie dure aux personnes dont le pays a besoin.

M. Mazankowski est de cet avis. Il pense cependant que nous n'en sommes pas rendus là au Canada. A-t-il raison? Je me le demande. Il nous a dit, dans son témoignage:

Je dois dire que l'un des secrets les mieux gardés ici, c'est que les députés et les membres du Cabinet ont accepté à plusieurs reprises des réductions ou des gels de salaires. Je pense que c'est la sixième fois que ça arrive.

Devant cette déclaration, j'ai demandé des renseignements sur ces réductions et ces gels. Le ministre avait raison. Depuis l'exposé économique de novembre 1984 à aujourd'hui, leurs salaires ont été réduits huit fois. Le Conseil du Trésor a remis au Comité des finances nationales un tableau où sont illustrés les résultats de ces gels et de ces réductions de 1985 à la période visée par ce projet de loi, soit la période allant de 1993 à 1995.

Je voudrais vous lire ce qu'a déclaré M. Mazankowski. Il disait qu'il ne s'agissait peut-être pas d'une bonne politique. Cela semble pourtant l'approche adoptée par le gouvernement actuel. Il a commencé à l'appliquer à l'automne 1984. Depuis, il l'a appliquée à plusieurs reprises. Il a dit aux Canadiens qu'il présentait des mesures qui allaient faire mal et que le premier ministre et ses collègues allaient eux aussi être visés. On pourrait parler de stratégie de relations publiques. Je ne pense pas que l'on cherche par là à réaliser des économies

parce que les montants en jeu ne sont pas importants.

M. Mazankowski a déclaré:

Je suppose qu'à un moment donné, cela dissuadera les gens d'entrer dans la vie publique et de prendre part au processus. Mais je ne pense pas qu'on en soit rendu là. Je prends note de votre préoccupation à ce sujet et j'en informerai les autorités compétentes.

Honorables sénateurs, examinez bien les renseignements fournis par le Conseil du Trésor. J'ai été surpris par ces renseignements. Je pensais que les salaires et les allocations de dépenses des ministres, les montants qui leur sont versés en leur qualité de députés de la Chambre des communes — je ne parle pas ici du sénateur Murray, par souci de la simplicité. . .

Le sénateur Murray: Qui est un ministre très frugal.

Le sénateur Frith: Il a dit «par souci de simplicité».

Le sénateur Stewart: J'espérais constater qu'ils avaient eu droit à des augmentations minimales au fil des ans et que les chiffres montreraient de façon éclatante à quel point les ministres ont dû se serrer la ceinture.

Toutefois, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai trouvé. Par exemple, malgré les compressions et les gels, le salaire du premier ministre est passé de 52 900 \$ à 73 600 \$ entre 1985 et 1991. Ce projet de loi ramènera son salaire de 73 600 \$ à 69 920 \$. Il ne s'agit donc pas d'une restriction aussi féroce qu'on voudrait le faire croire.

Les salaires des ministres ont pour leur part grimpé de 37 500 \$ à 49 100 \$ en 1991 et ils retomberont maintenant à 46 600 \$. À nouveau, ils ne se serrent pas la ceinture aussi vigoureusement que je l'avais prévu.

Bien entendu, ils ont droit à l'indemnité de session qui est passée de 54 600 \$ en 1985 à 64 400 \$ en 1991 et qui restera à ce niveau jusqu'en 1995.

À cela s'ajoute l'allocation pour frais libre d'impôt. Selon M. Mazankowski, c'est le seul montant pour frais versé aux ministres ou aux députés. Ceci montre que les sommes versées pour les frais des députés des circonscriptions ordinaires ont augmenté de 18 200 \$ à 21 300 \$.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Durant quelle période, sénateur?

Le sénateur Stewart: De 1985 à 1991, mais cette somme est demeurée la même en 1992 et elle restera à ce niveau de 1993 à 1995.

Ces renseignements ont été fournis au Comité des finances nationales et ils paraîtront dans les documents de ce comité.